

**Compte-rendu de la Réunion du  
Conseil Municipal du 31 mars 2022**

**Date de convocation :**  
24 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars, à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Rochefort-en-Yvelines en séance publique, sous la présidence de Mr Sylvain LAMBERT, Maire.

**Etaient présents :** Sylvain Lambert, Christian Gatineau, Martine Merelle, Yves-Olivier Parizot, Sandrine Buisson Béatrice Gout, Xavier Henry, Nelly Basso, Christophe De Sousa, Christian Bou, Yann Prince, Fabienne Maillebois

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

**Absents excusés et représentés :** Stéphanie Caillard représentée par Béatrice Gout.

**Absentes excusées :** Pascal Romé

**Secrétaire de séance :** Yves-Olivier Parizot

Monsieur Parizot est élu secrétaire de séance.

**1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 février 2022**

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

**2. Compte de gestion-Approbation**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021 comme suit :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total des sections</b>
Recettes	67 612.70	1 119 597.80	1 187 210.50
Dépenses	47 449.97	1 005 260.89	1 052 710.86
Résultat de l'exercice	20 162.73	114 336.91	134 499.64

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**3. Compte administratif-Approbation**

Hors de la présence de Monsieur Sylvain Lambert, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021.

		Dépenses	Recettes
Réalisation de L'exercice	Fonctionnement	1 005 260.89	1 119 597.80
	Investissement	47 449.97	67 612.70
Report de L'exercice	Fonctionnement		1 170 890.88
	Investissement	44 406.82	
	<b>Total</b>	<b>1 097 117.68</b>	<b>2 358 101.38</b>
Résultat cumulé	Fonctionnement	1 005 260.89	2 290 488.68
	Investissement	91 856.79	67 612.70
	<b>Total</b>	<b>1 097 117.68</b>	<b>2 358 101.38</b>

Hors de la présence de Monsieur Sylvain Lambert, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021.

#### 4. Affectation des résultats

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au budget pour 2022:

- A l'article 001 investissement dépense : 24 244.09 €
- A l'article 002 fonctionnement recette : 1 260 983.70€
- A l'article 1068 investissement recettes–excédent de fonctionnement capitalisé : 24 244.09€

#### 5. Vote des taxes locales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19.85%
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.83 %
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

#### 6. Attribution et versement des cotisations aux organismes de regroupement

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de verser une contribution aux organismes de regroupement suivants :
  - SYNDICAT DES ECOLES : 164 129.83€
  - ADAMY – association des anciens maires et adjoints des Yvelines : 100.00€
  - Ingénieur'Y : 907€
  - A10 GRATUITE : 100.00€
  - ALEC78 : 2368.80€
  - AMF : 156.87€

Soit une participation totale de 167 762.50€

- dit que les crédits seront prévus à l'article 65568 du budget primitif 2022

#### 7. Attribution et versement des subventions aux associations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide d'attribuer les subventions suivantes :

- UNION : 10 000 €
- Comité des fêtes : 5 000 €
- Association sportive du collège des 3 Moulins : 1 250 €
- Trotte-menu : 150.00€

Soit une participation totale de 16 400€

- dit que les montants seront versés en deux fois : un en début d'exercice et un en fin d'exercice s'il y a nécessité d'équilibrer le compte d'exploitation de l'association.
- dit que la dépense sera prévue au budget primitif 2022, article 65748

### 8. Vote du budget primitif 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif 2021, à l'unanimité:

- par chapitre pour la section de fonctionnement :

Dépenses en euros	Recettes en euros
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Chapitre 011 : 488 673.00</li> <li>○ Chapitre 012 : 440 000.00</li> <li>○ Chapitre 014 : 187 000.00</li> <li>○ Chapitre 022 : 85 000.00</li> <li>○ Chapitre 023 : 750 000.00</li> <li>○ Chapitre 65 : 406 694.70</li> <li>○ Chapitre 67 : 5 000.00</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Chapitre 002 : 1 260 983.70</li> <li>○ Chapitre 013 : 12 000.00</li> <li>○ Chapitre 70 : 36 700</li> <li>○ Chapitre 73 : 449 000.00</li> <li>○ Chapitre 731 : 474 584.00</li> <li>○ Chapitre 74 : 17 100.00</li> <li>○ Chapitre 75 : 111 000.00</li> <li>○ Chapitre 77 : 1 000.00</li> </ul>
➤ TOTAL : 2 362 367.7	➤ TOTAL : 2 362 367.70

La section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et recettes à 2 274 120.88 €uros.

- par chapitre pour la section d'investissement :

Dépenses en euros	Recettes en euros
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Chapitre 001 : 24 244.09</li> <li>○ Chapitre 16 : 1 500.00</li> <li>○ Chapitre 20 : 23 000.00</li> <li>○ Chapitre 21 : 2 423 052.00</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Chapitre 021 : 750 000.00</li> <li>○ Chapitre 10 : 24 244.09</li> <li>○ Chapitre 13 : 1 201 095.50</li> <li>○ Chapitre 16 : 496 456.50</li> </ul>
➤ 2 471 796.09	➤ 2 471 796.09

La section d'investissement s'équilibrant en dépenses et recettes à 2 471 796.09 €uros

### 9. Questions diverses

- Urbanisme
- Tableau permanences élections

La séance est levée à 22h40.

Le Maire, Syvain LAMBERT

